

Résidence – commission de régulation

présents :

- M. Eric LEBRUN (Proviseur adjoint, représentant le Chef d'Établissement)
- M. Alain PEYCLI (Agent comptable - Gestionnaire)
- M. Didier ALBERT (Conseiller Principal d'Éducation)
- Mlle Véronique NAUCHE (surveillante d'internat)

Les délégués d'internat :

- M. Thibaud DEJEANTE (PSI*)
- M. Florian ÉMAURY (MP*)
- Mlle Anne-Laure GUÉRIN (Kh-b)
- M. Samuel LANE (ECS2)
- M. Vincent MONTAGNÉ (MP*)
- M. Alexis NAULT (Kh-b)
- M. Quentin PASCAL (BST2a)
- Mlle Gabrielle TULEU (BST2b)

ordre du jour prévu :

- renouvellement des délégués (*organisation des élections*),
- relecture du règlement de la résidence,
- questions diverses.

I. RENOUELEMENT DES DÉLÉGUÉS

Les élections auront lieu au cours de la semaine du 2 au 6 avril. Les élections du nouveau bureau du Foyer Socio-éducatif C.P.G.E. auront lieu en parallèle. L'ensemble des résidents sera donc convoqué à 20 h 30 en salle polyvalente.

L'ensemble des délégués s'accorde pour proposer qu'à l'avenir ces élections soient avancées. Il est suggéré qu'elles aient lieu dorénavant fin janvier.

II. RELECTURE DU RÈGLEMENT DE LA RÉSIDENCE

a) Horaires du restaurant scolaire (§ I.2) :

Le conseil d'administration du 12 février 2007 ayant adopté le principe d'une ouverture du service restauration pour le déjeuner dès 11 h 35, il convient de corriger l'horaire indiqué (11 h 40).

De même, l'heure de fermeture (13 h 30) est incorrecte pour les mercredis, le service étant clos à 13 h 10 ces jours-là. Une correction du règlement est donc nécessaire.

Les représentants des classes agronomiques font valoir les séances de Travaux Dirigés du mercredi matin qui, d'une durée de cinq heures, ne leur permettent de rejoindre le restaurant scolaire que tardivement (13 h 15, voire plus).

M. Peycli rappelle que les horaires du personnel TOS ne sont pas extensibles à l'infini, et propose d'autoriser ces étudiants (*et seulement eux*) à arriver 5 minutes plus tard. De son côté, M. Lebrun va tenter d'améliorer l'emploi du temps de cette classe pour l'année prochaine, mais rappelle que les enseignants et leurs étudiants doivent impérativement respecter les horaires.

Mlle Nauche souligne que les étudiants ne peuvent accéder au self avant 12 h 30, les collégiens passant en priorité. Une mise au point avec la Vie Scolaire du collège est donc nécessaire.

Enfin, il est signalé que certains lycéens ne respectent pas la file d'attente et s'infiltrent dans celle-ci en faisant fi des personnes se situant derrière.

III. QUESTIONS DIVERSES

a) Restructuration du restaurant scolaire

Le Conseil Régional ayant voté cette restructuration ; un bureau d'études programmiste a donc été missionné afin d'en définir les objectifs et les moyens. L'objectif principal, outre la modernisation, est la diminution du temps d'attente.

Une période de réflexion s'ouvre, pendant laquelle chacun peut apporter ses suggestions : une boîte à idées électronique a été créée à cet effet (*idees.restauration@c-guerin-poitiers.fr*). Une journée de travail avec ce programmiste aura lieu mercredi 28 mars ; deux représentants des étudiants peuvent y prendre part.

b) Jetons de laverie

Les délégués notent que le problème du stockage de précaution demeure, toutefois le phénomène semble se raréfier. La distribution chaque semaine est indispensable, le libre-service ne permettant pas de contrôler le nombre de jetons utilisés par chaque personne.

De même, les délégués ne pouvant contrôler l'utilisation des jetons, il est suggéré de mettre une boîte à disposition afin d'y déposer les jetons non-utilisés.

Par ailleurs, il est aussi proposé d'inclure une clause dans le règlement de la résidence pour rappeler qu'il est interdit de stocker les jetons, et que la laverie est destinée en priorité aux étudiants qui ne rentrent pas chez eux le weekend.

c) Tri sélectif

L'expérience de tri des déchets dans les cartons semblant positive auprès des résidents, les délégués demandent à ce que soient mises en place de véritables poubelles de tri, afin que le personnel T.O.S. ne mélange pas les ordures au final.

Un essai va donc être tenté en plaçant des cagettes dans les cuisinettes. Celles-ci (*et des affiches*) vont être demandées à la C.A.P., les internes étant considérés comme résidents de la communauté d'agglomération. M. Peycli approuve la proposition des étudiants de vider eux-mêmes ces cagettes.

Cet essai permettra de favoriser puis d'évaluer l'implication des résidents dans la démarche du tri sélectif. L'obligation du tri sélectif ne serait pas incluse dans le règlement. En revanche, une charte a été évoquée pour améliorer la vie de la résidence, qui comprendrait ces deux derniers sujets : le bon usage de la laverie commune, et la responsabilisation de chacun quant au devenir des déchets.

d) Vie associative

- ✓ L'administration demande aux responsables des associations de retirer les denrées périssables (*stock de jus de fruits*) du local à vélos.
- ✓ Les associations ont demandé un local de stockage, mais le lycée manque de place pour pouvoir répondre favorablement à cette demande. Toutefois, il sera peut-être possible d'en créer un lors de la restructuration du self.

e) Les douches

Les travaux de réfection des douches se poursuivent.

M. Peycli annonce que les plafonds des douches vont eux aussi être refaits, la Région ayant constaté de nombreuses malfaçons.

L'administration s'est plainte énergiquement auprès du Conseil Régional du retard pris dans ces travaux. Il est probable que la pétition des résidents ait aussi accéléré la réaction de la Région.

Enfin, si l'eau de certaines douches est trop chaude, c'est que les mitigeurs sont encrassés par des particules résiduelles de la tuyauterie. M. Peycli souligne que leur nettoyage est très difficile.

f) points divers

- ✓ Les délégués rapportent des plaintes concernant la VMC (*récemment remise en marche*) excessivement bruyante. M. Peycli se renseignera sur la possibilité d'en réduire la puissance.
- ✓ La demande d'ouverture des fenêtres des salles de travail du rez-de-chaussée est refusée, dans un souci de sécurité (*intrusions*) et conservatoire (*sortie de matériel*). Le fond de la demande étant l'aération, M. Peycli met à l'étude la possibilité de les entrouvrir.
- ✓ Trois ordinateurs sont en cours de réparation (*1 « Windows » en SAV, 2 « Linux » en interne*).
- ✓ Les sites web bloqués à tort peuvent faire l'objet d'une demande d'ouverture auprès de M. Lebrun.
- ✓ Les internes aimeraient disposer de la presse sportive dans le kiosque fourni par la Région. M. Lebrun va contacter M. Betayeb, du Conseil Régional, pour lui faire part de cette requête.
- ✓ Les délégués suggèrent de laisser un certain nombre (*10 à 15*) de « 5/2 » (*ou « cubes »*) réintégrer la résidence pour leur troisième année. Mlle Nauche souligne l'effet positif de leur présence sur la vie de la résidence, effet remarqué les années précédentes. Cette demande sera évoquée par les étudiants lors du prochain Conseil d'Administration.

Compte-rendu réalisé par Alexis Nault (Kh-b)